

## CONCOURS D' EPOUVANTAILS

**Le Comité des Fêtes d'Albiez-le-Jeune organise un concours d'épouvantails, à l'occasion de la fête de la St-Germain qui aura lieu les 1 et 2 août 2009.**

### Règlement

**1. Ce concours, à caractère ludique, est ouvert à tous les jeunes de 9 mois à 99 ans.**

4 catégories sont proposées :

- les enfants (de 9 mois à 11 ans) ; les ados (de 11 à 18 ans) ; les adultes (de 18 à 99 ans) et les familles. Pour chacune de ces catégories, il y aura un prix du jury et un prix spécial public. Les prix (médaille et diplôme avec photo) seront remis le 2 août au soir.

**2. Les œuvres pourront être individuelles ou collectives et devront représenter des épouvantails fantaisistes de forme humaine, animale, extra-terrestre...**

Elles devront être transportées sur le lieu de l'exposition (centre du village) le 1er août au matin (les écoles pourront les apporter fin juin). L'exposition se prolongera jusqu'au 15 août. Les participants pourront reprendre leurs œuvres le dernier jour.

**3. Chacune des œuvres devra respecter les aspects techniques suivants :**

- hauteur maximale : 2.50 m

- matériaux : tous matériaux non coupants et non pointus (éviter couteau, verre...), résistants aux intempéries : pluie, vent...

- socle : il devra permettre à l'épouvantail de tenir debout et d'être stable. (Ex. : pied de sapin de Noël). Le Comité des Fêtes pourra si besoin aider à stabiliser l'œuvre.

**4. La commission d'organisation se réserve le droit de refuser une œuvre potentiellement dangereuse, ne correspondant pas à nos valeurs morales ou portant atteinte à la vie privée des personnes.**

**5. Les inscriptions sont gratuites et se feront du 01.04.09 au 26 07.09 :**

- par courrier à l'adresse suivante : Comité des Fêtes, Mairie, 73300 Albiez-Le-Jeune  
- Par téléphone au 04 79 64 13 48 (Ingrid).

Chaque participant (ou groupe) devra indiquer ses coordonnées (nom, prénom, âge, adresse postale, numéro de téléphone), la catégorie pour laquelle il postule et le nombre approximatif d'épouvantails qu'il envisage de présenter. S'il s'agit de la candidature d'une classe, seules les coordonnées de l'école pourront être mentionnées.

**6. Le Comité des Fêtes pourra photographier les œuvres et utiliser librement les photos.** Il décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol des œuvres.

Place à l'imagination, à l'originalité et à la bonne humeur !